



Réseau de transport d'électricité

# Expérimentation en Région Bretagne

Mise à disposition de capacités  
d'effacements au cours de l'hiver 2013-2014

# Sommaire

- 1** Principe du dispositif
- 2** Aspects techniques de l'expérimentation

**1**

# **PRINCIPE DU DISPOSITIF**

# Principes généraux

## Objectif cible

Faire émerger des capacités supplémentaires, développer et promouvoir les effacements en Bretagne

- pour répondre aux problématiques de pointes de consommation en hiver
- dans le cadre du Pacte électrique breton

→ Mise en place d'un dispositif expérimental régional pour les enjeux d'alimentation de la Bretagne

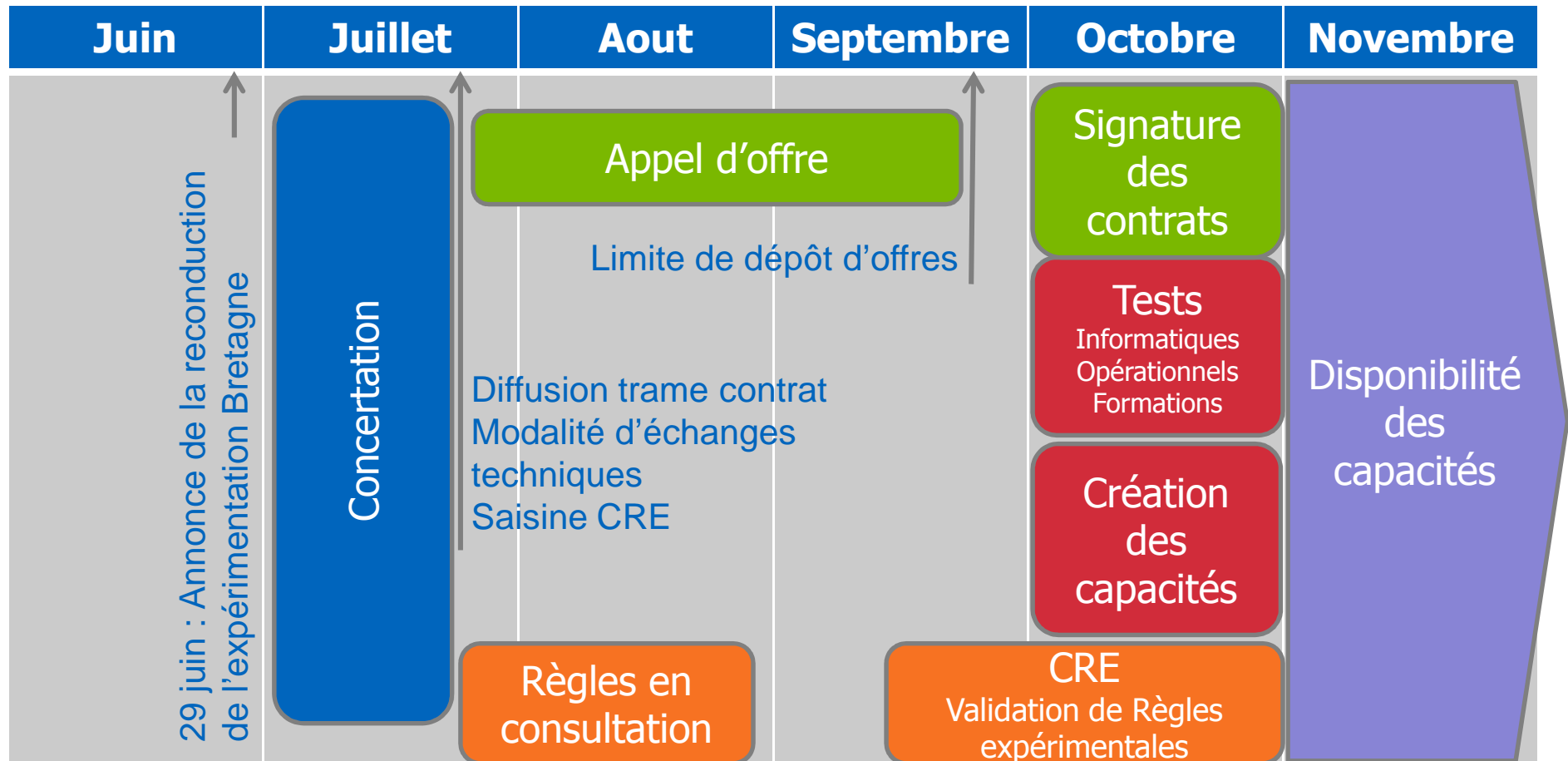
## Procédures

Procédure négociée sur la base d'une trame type de contrat diffusé courant juillet comportant les modalités d'échanges techniques

Règles expérimentales de participation au mécanisme d'ajustement

- Concertation sur le site du CURTE et dans le cadre du pacte électrique breton
- Saisine de la Commission de Régulation de l'Énergie en septembre

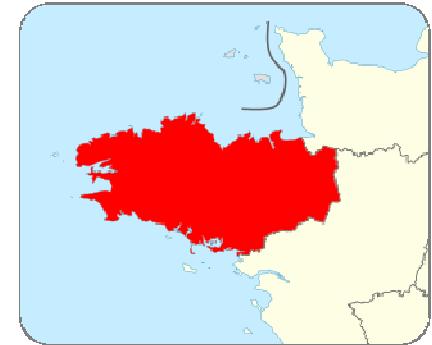
# Calendrier de la mise en place de l'expérimentation



## Acteurs pouvant participer à cette expérimentation

### Les nouvelles capacités pouvant participer à l'expérimentation

Capacités situées sur le Réseau Public de Distribution  
Effacements situés sur le RPT



### Périmètre géographique des capacités contractualisées

Bretagne administrative

Nécessité de fournir les coordonnées des sites

### Se rapprocher rapidement de RTE et ERDF pour les sites RPD

Interlocuteur dédié chez les gestionnaires de réseaux

Démarches spécifiques nécessaires pour les capacités RPD

# Définition du besoin

## Besoin en volume

Ordre de grandeur : la centaine de MW

*Sélection des offres compétitives sur un critère de performance économique basé sur le niveau de la prime fixe et du prix proportionnel maximal*

## Besoin pour RTE

Disponible tous les jours ouvrés pendant l'hiver

*1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 mars 2014*

*Période d'indisponibilité possible du 25 décembre au 5 janvier*

Sur deux plages horaires de besoin

*Matin (4h) et soir (2h)*

Utilisation de la capacité 20 jours dans l'année

Mise à disposition dans le cadre du Mécanisme d'Ajustement

## Seuil de puissance minimal pouvant être < 10 MW

- RTE constate que ce seuil est un frein au développement de capacité
- La granularité de calcul reste de 1 MW
- Conditions spécifiques plus détaillées dans la suite de la procédure
- Pas de participation à l'équilibre offre/demande : utilisation pour des raisons de congestion réseau uniquement

# Rémunération des capacités

## Paiement d'une prime fixe pour la mise à disposition de la capacité

Négocié avec RTE

Versée mensuellement, quelque soit le nombre d'activations dans le mois

## Paiement de l'énergie activée

Dans le cadre de la participation au mécanisme d'ajustement

Selon un prix maximum fixé contractuellement et négocié avec RTE

## Rémunération pour l'équilibre offre-demande

Contractualisation possible pour les effacements supérieurs à 10 MW

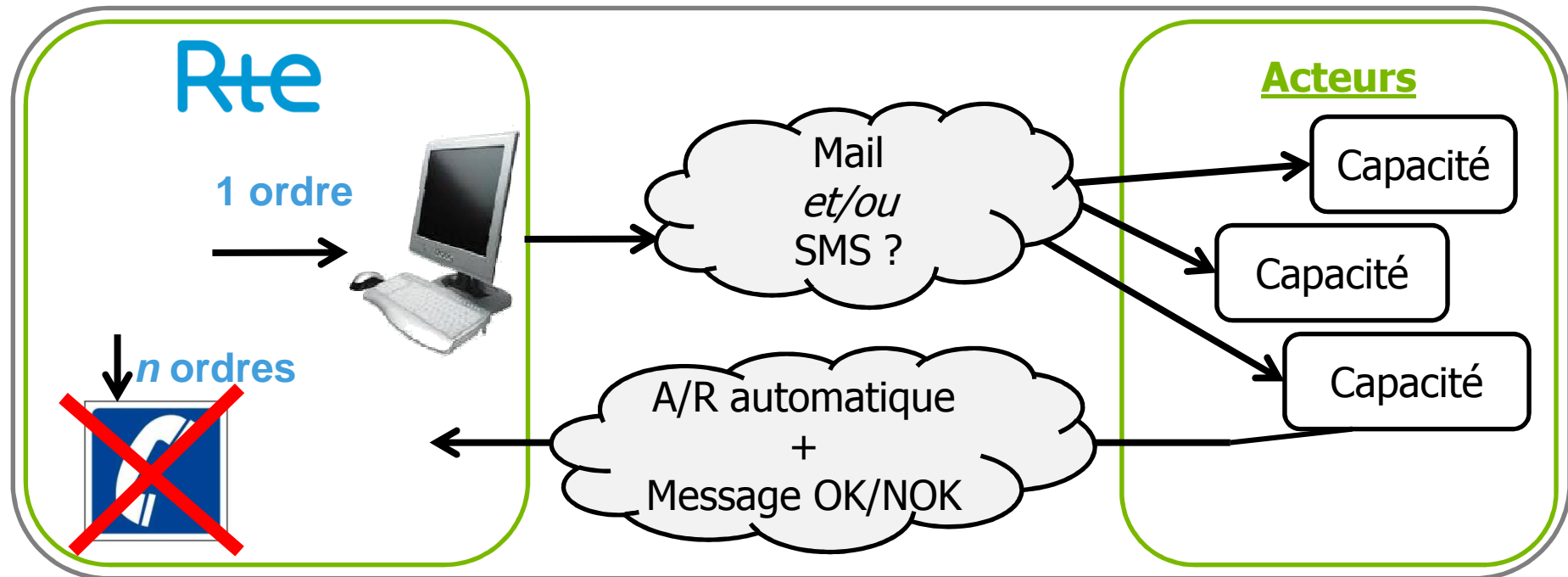
Participation selon les Règles MA en vigueur (pas de Règles expérimentales)



2

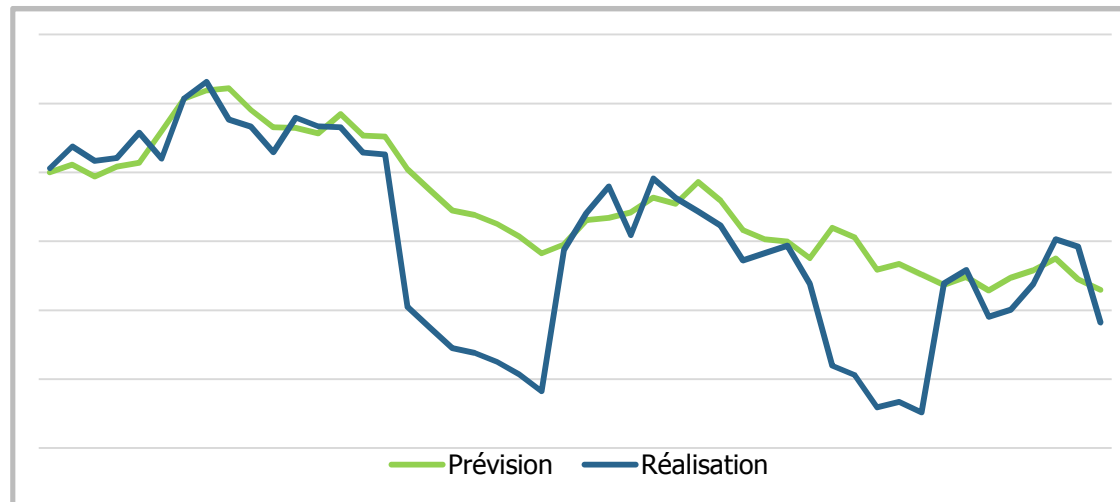
**PRINCIPES  
TECHNIQUES**

# Expérimentation : activation de la capacité par voie informatique



# Contrôle de l'activation des capacités

Contrôle du réalisé par différence entre prévision et réalisé



## Envoi des prévisions par les acteurs

En J-1 uniquement

A/R et vérification du format au moment du dépôt (minimise les erreurs)

## Modalités du contrôle

Méthode définie par RTE et testée dans le cadre de cette expérimentation.

Elle alimentera les travaux sur le contrôle du réalisé effectués dans le cadre du CURTE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport d'Electricité)

# Pénalités

## Importance du bon fonctionnement

Gestion du réseau  
Efficacité de l'effacement  
Sûreté du réseau

## Quels critères de jugement

Dépôt des prévisions  
Disponibilité des offres  
Prévisions et réalisés cohérents hors activation  
Réalisation de l'effacement

## Système de pénalité

Progressif, en fonction du nombre de défaillance  
Progressivité rapide

## Seuils de tolérance

Des seuils de tolérance sur le réalisé qui prennent en compte le caractère expérimental

## Contacts

Gabriel Da Silva: [gabriel.da-silva@rte-france.com](mailto:gabriel.da-silva@rte-france.com)

Arnaud Dessoude: [arnaud.dessoude@rte-france.com](mailto:arnaud.dessoude@rte-france.com)

Adresse spécifique à l'expérimentation: [rte-experimentation-bretagne@rte-france.com](mailto:rte-experimentation-bretagne@rte-france.com)